

Image not found or type unknown



Loyer sur un bien indivis

Par **vincent13**, le **13/08/2015** à **11:48**

Bonjour, je suis héritier de mon grand-père paternel, mon père étant décédé il y a quelques années. L'appartement familial où il vivait est donc en indivision entre mon frère et moi (1/4 chacun), et mon oncle (1/2 part). Or, mon oncle habite l'appartement depuis des mois et la succession n'est pas réglée. Il a fait expertiser l'appartement et les évaluations indiquent qu'il n'a "aucune valeur locative" (c'est un appartement très ancien mais qu'il occupe de son plein gré). Ma question est donc : Compte tenu de cette évaluation, sommes nous (ou serons-nous) quand même en droit de demander à notre oncle un loyer ? Merci de vos réponses. Vincent